



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2731

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2731**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

La culture est un levier de développement économique qui favorise le rayonnement et l'attractivité du territoire. Elle constitue aussi un élément créateur de lien social et d'émancipation individuelle.

Dans cette perspective, la Métropole soutient des lieux de spectacle vivant contribuant au dynamisme du territoire en matière culturelle et à la durabilité de l'écosystème culturel, par leurs actions en matière :

- d'aide et d'accompagnement à la création artistique par la mise à disposition aux équipes artistiques de moyens financiers ou humains, de matériel, d'espace de création, etc.,
- d'aide à la diffusion du travail des artistes et des compagnies,
- de travail en lien avec d'autres structures, équipements ou événements, aidant à la création et diffusion (billetterie, co-achat, communication, etc.),
- d'activités en tant que pôle ressources dans le secteur artistique (formation, apport en compétences, etc.) dans une filière spécifique (par exemple danse, théâtre musical, etc.),
- de participation à l'équilibre territorial dans le domaine de la création et de la diffusion,
- d'actions culturelles en direction des publics en vue de leur élargissement.

II - Modalités de soutien de la Métropole

Ce soutien peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires). Il peut faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 % et versée aux équipements de spectacles leur permettant de pratiquer une diminution des prix des billets rendant les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention. Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre dès que possible les bilans, comptes de résultat et annexes de l'exercice 2017 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

III - Propositions pour l'année 2018

Les organismes culturels concernés par le soutien de la Métropole pour 2018 pour un montant de 585 526 € sont les suivants :

1° - Les scènes labellisées

Ces scènes, faisant partie du réseau de la décentralisation du spectacle vivant et dont le cahier des charges des missions est défini par arrêté du Ministère de la culture et de la communication, assument des missions de service public en matière de création, diffusion d'œuvres, formation et structuration professionnelle et éducation artistique et culturelle.

a) - Le Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé centre dramatique national (CDN) par l'État et géré par une société coopérative et participative (SCOP), cet établissement, réunit le TNG à Lyon 9° et le Théâtre des Ateliers à Lyon 2°. Il constitue un outil majeur de conception, fabrication et production d'œuvres théâtrales.

Dans ses 4 salles, ce lieu met à disposition son plateau et aide des compagnies en coproduction. Le festival des arts immersifs Micro Mondes a, cette saison, été fréquenté par les professionnels aux niveaux local, national et international (57 professionnels présents sur cette édition).

En sus de collaborations avec des structures nationales (Lieu unique de Nantes ou le Théâtre jeune public (TJP de Strasbourg), le TNG tisse des partenariats avec différentes structures du territoire, en particulier pour l'accueil de spectacles dans le cadre des festivals Sens interdits, les uTopistes, la Biennale musique en scène. Il est également partenaire du Grame et de la Biennale Musique en scène, du Festival Éclosions (conservatoire de théâtre), de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), du Théâtre de la Renaissance, du Planétarium de Vaulx en Velin, du Théâtre Narration (compagnie qui organise les Lundis en coulisse dans nos murs).

Le TNG a, par ailleurs, été à l'initiative de la création d'une coopérative régionale de production pour le jeune public Domino ; il est tête de pont du réseau Transversale des réseaux arts et sciences (TRAS). Structure porteuse du Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) Théâtre et Arts de la Scène en Auvergne-Rhône-Alpes, il est missionné pour construire les formations de formateurs et, notamment, le séminaire national du PREAC. Il joue un rôle de ressource en matière de formation également en direction des enseignants du 1er et du 2° degrés avec des rencontres préparatoires à des sorties au spectacle, animées par le directeur ou des artistes accueillis.

Les actions culturelles et pédagogiques en direction des scolaires représentent un volume de 850 heures d'intervention (ateliers d'écriture, pratique théâtrale, découverte de la création numérique, etc.) pour 903 participants. Les actions hors milieu scolaire (milieux hospitalier, carcéral, etc.) représentent, quant à elles, 125 heures et concernent 150 participants.

Sur un budget prévisionnel 2018 de 2 976 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNG, par une subvention "complément de prix", de 83 942 € TTC (82 215,48 € HT). Les autres financements attendus proviennent de l'État (1 206 130 €), la Ville de Lyon (1 087 992 €), la Région (195 886 €) et le Département du Rhône (26 485 €).

b) - Le Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape (CCNR)

Installé à Rillieux la Pape et géré par une association, cet équipement dirigé par monsieur Yuval Pick, est labellisé centre chorégraphique national par l'État. Il constitue ainsi un lieu de recherche, de création et d'expérimentation en matière chorégraphique et opère un partage d'outils de travail avec différents artistes.

Sur la précédente saison, l'outil a été mis au service de la nouvelle création (*Acta est fabula*) ou des reprises (*Hydre*, *loom*, *Eddies*, *Are friends electric ?*) de la compagnie. Par ailleurs, des compagnies ont pu bénéficier d'apport en coproduction, de résidences et de location de 2 appartements pour accueillir les artistes.

En juin 2017, 5 structures de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui accompagnent toute l'année de jeunes artistes (L'Elysée, le CCN de Rillieux la Pape, l'École de cirque de Ménival, Boom structure et les Subsistances) ont conçu et organisé une semaine de festival pluridisciplinaire, *Entrée des artistes*, consacrée aux artistes émergents. L'objectif était de permettre à une ou 2 jeunes compagnies soutenues par chacune de ces structures, de présenter leur spectacle au public et aux professionnels dans des conditions d'accueil techniques et financières. Plus largement, les partenariats sont créés ou renforcés avec des structures de la Métropole (Subsistances, Biennale de la danse) pour l'organisation d'une plateforme de danse professionnelle, temps de visibilité offert à la jeune création en région en direction des professionnels.

Faisant partie des initiateurs et des partenaires du PREAC Danse et arts du mouvement en Auvergne-Rhône-Alpes, le CCNR collabore à ce titre à la définition de ses orientations et prend part à son animation. Le PREAC a organisé des résonances au stage national en collaboration avec l'équipe artistique du CCNR qui ont concerné 109 enseignants du secondaire contribuant ainsi à développer l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble des territoires.

L'équipe artistique du CCNR propose chaque année en étroite collaboration avec le Rectorat de l'académie de Lyon un stage danse à l'école qui réunit des artistes, des médiateurs et des enseignants.

Les actions de médiation, constituées principalement par des ateliers représentent 530 heures pour 1 525 participants en milieu scolaire depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Hors milieu scolaire, les actions tels bals participatifs avec les habitants, ateliers de pratique sous différentes formes, représentent 320 heures d'intervention et 375 participants.

Le CCNR poursuit l'ensemble de ses missions malgré l'incendie qui a endommagé le lieu en 2017. Sur un budget prévisionnel 2018 total de 1 256 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le CCNR de Rillieux la Pape par une subvention de 18 800 €. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (683 700 €), la Région (195 000 €) et la Ville de Rillieux la Pape (105 000 €).

2° - Les scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes.

a) - Le Théâtre de la Croix-Rousse

Situé à Lyon 4° et géré sous la forme d'une association, le Théâtre de la Croix-Rousse s'attache à présenter une diversité de spectacles musicaux adaptés au plateau du théâtre (opéra de chambre, comédie musicale, concert, etc.) ainsi que des œuvres du répertoire dramatique et des créations théâtrales.

Le Théâtre diffuse des créations théâtrales et musicales et favorise la visibilité du travail de compagnies et d'artistes parfois émergents, notamment par des représentations en séries représentant un soutien à la construction de leur projet.

Outre les créations de son directeur faisant par ailleurs l'objet de tournée en France, ce lieu apporte son soutien à des équipes artistiques. Cette aide s'inscrit pour certaines équipes dans un compagnonnage permettant la construction d'un projet artistique sur la durée.

Le Théâtre de la Croix-Rousse développe des partenariats avec différentes structures culturelles telles que le Festival les uTopistes pour l'accueil en résidence d'un projet de ce festival, le Quatuor Debussy pour des rencontres ouvertes aux habitants. Les partenariats avec le Grame, l'Opéra de Lyon (coproduction de spectacles) ou le Théâtre de la Renaissance (co-programmation de spectacles, co-réalisation d'un projet d'action culturelle participatif et, enfin, coproduction et co-accueil dans les 2 théâtres de la prochaine création *Calamity Billy*) font du Théâtre de la Croix-Rousse l'un des pôles structurants de la région dans le domaine du Théâtre musical du territoire, matérialisé par la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'État, la Région et la Ville de Lyon.

Les actions culturelles en direction des scolaires (bords de scène, rencontre avec des artistes, ateliers de pratique théâtrale ou musicale), ont concerné 3 578 participants élèves et enseignants. Les actions en direction des publics ont touché 3 422 personnes ; ces actions comprennent le projet participatif Français du Futur piloté par *Nomade in France* en partenariat avec le Théâtre de la Renaissance (en lien avec des participants de l'Institut médico-éducatif de Rillieux la Pape, un collège, un lycée, un centre social, une maison de retraite, etc.) : l'initiation à l'écriture, à la composition musicale, au théâtre, au chant ou au slam.

Sur un budget prévisionnel d'environ 2 756 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Croix-Rousse par une subvention "complément de prix" de 79 524 € TTC (77 888,34 € HT avec 1 635,66 € de TVA). Le budget prévisionnel présente les autres financements suivants : Ville de Lyon (1 126 444 €), État (450 000 €) et Région (370 000 €).

b) - Le Théâtre de la Renaissance

Scène située à Oullins, gérée en régie autonome personnalisée, le Théâtre de la Renaissance développe un projet artistique principalement autour des formes de spectacle musical (théâtre musical ou concert).

Avec les liens privilégiés avec des artistes associés (les Percussions Claviers de Lyon, Éric Massé, Patrick Burgan), ce théâtre soutient par des apports en production 7 compagnies au total. Il met à disposition ses 2 salles et son espace de répétition "le Bac à Traille" pour un total de 308 jours de travail.

Le Théâtre de la Renaissance a créé des collaborations avec des événements ou équipements tels que le Festival Sens interdits, les Nuits de Fourvière ou l'Opéra de Lyon (co-accueil de spectacles), la Biennale musiques en Scène (coproduction), les structures éducatives Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) et Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon pour la co-organisation de projets artistiques à visée pédagogique, avec le Théâtre de la Croix-Rousse dans le domaine du théâtre musical et avec d'autres structures de la Métropole pour le partage de matériel technique (Théâtre national populaire -TNP-, Subsistances, Célestins, etc.).

Les actions culturelles, artistiques et pédagogiques en milieu scolaire concernent 1 284 élèves pour un volume d'activité de 282 heures ; les ateliers de pratique artistique, les conférences, découvertes de théâtre, etc. ont représenté 489 heures et touché 3 829 personnes.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 443 996 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de La Renaissance par une subvention "complément de prix" de 57 434 € TTC (56 252,69 € HT). Les autres financements attendus proviennent de la Ville d'Oullins (761 000 €), l'État (170 000 €) et la Région (180 000 €).

c) - Le Toboggan

Centre culturel situé au cœur de Décines Charpieu, cet équipement est géré en régie autonome personnalisée.

Cet établissement a choisi de réorienter son activité en direction de ce territoire et de sa population et propose cette saison 53 spectacles pour 63 dates, avec de nombreuses têtes d'affiche accueillies en vue de dynamiser la fréquentation s'élevant à 12 588 spectateurs la dernière saison (60 % de remplissage avec 50 % du public en provenance d'autres communes).

Les ateliers chorégraphiques ou d'écriture à destination des scolaires ont concerné 234 élèves et 81 heures d'intervention. Les actions de sensibilisation ont touché 377 participants pour 56 heures d'intervention.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 2 038 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Toboggan par une subvention de 57 434 €. Les autres financements attendus sont les suivants : Ville de Décines Charpieu (950 000 € de subvention et 228 000 € de mise à disposition de personnel), Région (100 000 €), État (26 500 €).

3° - Les scènes à rayonnement intercommunal

Fortement ancrées dans et autour de leur commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

a) - Le Théâtre de Vénissieux

Cet établissement, installé à proximité de nombreux équipements municipaux vénissiens avec lesquels il travaille, est géré en régie autonome personnalisée (nommée la Machinerie, cette régie regroupe le théâtre et Bizarre !, lieu dédié aux cultures urbaines, danse et musique notamment).

Il fait bénéficier des compagnies d'apports en production pour chacune d'elles, de mise à disposition du plateau ou de personnel technique et administratif. Certaines compagnies participent à l'accompagnement d'équipes artistiques accueillies par Bizarre !. Certaines sont soutenues sur plusieurs saisons pour mettre en œuvre des résidences de territoire, s'articulant dans le cadre de la "Petite Babel", projet artistique du théâtre dont l'objectif est de mettre en relation des artistes avec les habitants du territoire.

Le travail en réseau se construit avec, notamment, le Festival Sens interdits pour la co-réalisation d'un spectacle, le Groupe des 20, dont est membre le théâtre. Il se déploie également avec les théâtres ScènEst autour de 2 volets en vue de la visibilité et de la circulation des publics : un parcours "découverte" pour les abonnés de 3 théâtres (Pôle en Scènes de Bron, le Polaris de Corbas et le Théâtre de Vénissieux) et un "circuit court" avec Le Polaris (une compagnie programmée à Corbas est invitée en amont à présenter à Vénissieux une petite forme introductive et réciproquement).

Une vingtaine d'actions est mise en œuvre dans le cadre de l'éducation culturelle et artistique menée par le théâtre en direction des scolaires : ateliers d'écriture, de pratique théâtrale, restitutions en public, master class pour un volume de 351 heures et 905 participants. Hors milieu scolaire, les stages, initiations, ateliers ont accueilli 669 participants et représentent 148 heures d'intervention.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 168 009 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Vénissieux par une subvention de 57 434 €. Les autres financements prévisionnels sont les suivants : la Ville de Vénissieux (784 000 €), la Région (113 000 €) et l'État (50 000 €).

b) - Le Polaris

À Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend, notamment, une médiathèque et un centre d'arts plastiques ; il est géré par une association.

Il accueille de nombreuses compagnies sur de très multiples représentations (plus de 70 la saison passée), en raison de l'organisation de festivals (Dites ouïes, Lâcher d'oreilles, Nuits, etc.) dédiés principalement aux contes, aux arts de la parole et pouvant déployer de petites formes, des créations en cours, des répétitions publiques. L'aide aux compagnies relève de la mise à disposition de plateau, de moyens humains et logistiques, de bureaux ainsi que d'apports en coproduction.

Outre les équipements de la Commune de Corbas, les partenariats mis en œuvre par Le Polaris concernent le Festival les guitares (manifestation regroupant une quinzaine de lieux de la région pour donner à entendre cet instrument) et les théâtres ScènEst. Il constitue également un lieu ressources autour du conte, fédérant un collectif de conteurs régionaux (*Les Hauts parleurs et alors*) et proposant un lieu d'échange, de débat, un travail de soutien à travers la diffusion et l'aide à la création de spectacles des arts de la parole, des journées de formations professionnelles aux conteurs, etc.

En matière d'action culturelle en direction des élèves de la Commune, les visites, rencontres et présentations de métiers concernent 600 participants pour 25 heures données. Les ateliers, visites, destinés aux habitants concernent 632 d'entre eux pour un volume de 54 heures.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 602 277 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Polaris par une subvention de 44 180 €, en complément de la Ville de Corbas (482 000 €) et la Région (27 272 €).

c) - Pôle en Scènes

Né de la fusion du Centre chorégraphique Pôle Pik et de l'Espace Albert Camus, la structure Pôle en Scènes est gérée par une association et a pour perspective de croiser un projet de territoire et un projet permettant d'être un appui à la filière de la danse par le soutien aux compagnies.

Ainsi, outre l'accueil de spectacles pluridisciplinaires, ce lieu accompagne 22 équipes artistiques principalement de danse, en mettant à disposition un plateau ainsi que du personnel permanent et intermittent. Il apporte également de l'aide en nature telle que la mise à disposition de logement à certaines compagnies.

Cet équipement mène également un travail en réseau avec des structures métropolitaines, en particulier dans le cadre de Karavel, festival de danse hip-hop et autre socle d'aide aux compagnies via la diffusion de leur travail dans des équipements partenaires (Maison de la danse, Université Lyon 2, Festival Sens interdits, Toboggan, Centre culturel Charlie Chaplin, Radiant Bellevue, etc.).

Pôle en Scènes accueille aussi d'autres événements tels que la Fête du livre de Bron, ou le festival biennal RVBn, dédié aux technologies numériques.

Les actions culturelles menées dans le cadre scolaire s'inscrivent dans le Pôle territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) de Bron, mettant en œuvre des temps de rencontres, d'ateliers de pratique, de valorisation et de représentation sur différents parcours et touchant 2 300 élèves sur 520 heures d'intervention. Les actions en direction des publics s'articulent principalement autour du défilé de la Biennale de la danse et du gala de Pôle Pik, et concernent au total 1 300 participants

Sur un budget total prévisionnel d'environ 1 503 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Pôle en Scènes par une subvention de 10 912 €, en complément de la Ville de Bron (780 000 €), la Région (100 000 €) et l'État (157 350 €).

d) - Le Théâtre des Marronniers

Situé à Lyon, ce théâtre est géré sous la forme d'une association.

Labellisé "Scène découverte" par la Ville, il constitue un lieu de création et d'aide à l'émergence des compagnies.

Plusieurs équipes artistiques dédiées au théâtre et au théâtre musical ont bénéficié de la mise à disposition du plateau du lieu.

Il soutient également les projets personnels des élèves des cycles d'orientation professionnelle théâtre du Conservatoire de Lyon dans le cadre du festival Éclotions, ainsi que le travail des élèves de l'ENSATT par la lecture de leurs œuvres lors des Apéritives. Outre des partenariats avec certains lieux du territoire (communication les théâtres des scènes découvertes, le Théâtre de la Croix-Rousse, Théâtre de la Renaissance, conférence organisée avec le TNP, scènes découvertes), il intègre à la scénographie de spectacles le travail des élèves de l'école Émile Cohl et participe à la sensibilisation des élèves de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) au spectacle vivant.

Il mène aussi des actions culturelles en direction des scolaires, collégiens et lycéens (visites, ateliers, etc.), des secteurs sociaux, des associations et des comités d'entreprises.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 207 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre des Marronniers par une subvention de 26 508 €, en complément de la Ville de Lyon (50 000 €), l'État (20 000 €) et la Région (20 000 €).

e) - Centre culturel communal Charlie Chaplin

Cet établissement situé à Vaulx en Velin est géré en régie municipale.

En ce lieu, certaines compagnies peuvent disposer de plusieurs jours de temps de plateau ainsi que de la mise à disposition de matériel technique et de personnel administratif et technique ainsi que d'apport en coproduction pour certaines d'entre elles.

Des partenariats sont noués, notamment avec des événements tels que le festival Karavel (achat de spectacle) ainsi qu'avec d'autres structures du territoire tel que le Périscope, scène de musique actuelle de Lyon (achat d'un spectacle et table ronde professionnelle lors de la semaine des musiques hybrides de Lyon dans le cadre de l'année France Colombie). Le lieu accueille plus globalement des événements musicaux (A Vaulx Jazz) ou de cultures urbaines.

Dans le cadre des actions éducatives et culturelles, les visites, bords de scène ou présentation de travaux d'élèves concernent 1 200 participants pour 30 heures d'intervention. Hors milieu scolaire, les rencontres ou projets participatifs (tels Senssala - La chose publique menée en lien avec le Théâtre des Célestins) concernent 1 006 participants du territoire pour 158 heures d'intervention.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 136 187 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Centre culturel communal Charlie Chaplin par une subvention de 50 365 €. Les autres financements attendus proviennent de la Ville de Vaulx en Velin (817 000 €) et la Région (45 000 €).

4° - Les scènes de proximité

Ces scènes visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

a) - La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval

Cet espace culturel est géré en régie municipale.

Ce lieu propose de l'apport en coproduction pour des compagnies et la mise à disposition du plateau pour certaines d'entre elles.

Les collaborations de La Mouche visent l'accueil de spectacles liés à des événements d'envergure métropolitaine (Biennale de la danse, uTopistes) ; elles mettent aussi en œuvre des outils de communication avec d'autres structures de la région, en particulier pour la promotion des créations portées par des artistes femmes dans le cadre des *Nuits d'une demoiselle* (édition d'une plaquette commune). La Mouche réfléchit également, dans le cadre du réseau Cirque Auvergne-Rhône-Alpes, à l'émergence de projets mutualisés dans le domaine du cirque, notamment par le biais de co-accueils de spectacles à horizon 2019 avec les salles de Pierre Bénite, Irigny et Brignais.

Dans le cadre des actions de médiation, des visites, rencontres, ateliers d'initiations ont accueilli 200 élèves et 452 participants hors milieu scolaire (politique de la ville, personnes en situation de handicap, etc.).

Sur un budget prévisionnel total d'environ 466 020 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval par une subvention de 11 487 €, la Ville de Saint Genis Laval apportant un financement prévisionnel à hauteur de 387 000 € et la Région de 20 000 €.

b) - Le Sémaphore

Ce théâtre situé à Irigny est géré en régie municipale.

Il participe à la Biennale de la danse, fait des propositions dans le domaine des arts du cirque. Intégré dans le centre culturel de Champvillard, il tend à participer au maillage du territoire du sud lyonnais (ex : partenariat avec le Théâtre Melchior de Charly).

Les rencontres, les visites du lieu, les ateliers de pratique de théâtre, de cirque, de marionnettes d'ombre ont mobilisé 903 élèves sur 116 heures d'intervention. Des ateliers de lecture et des rencontres ont fait participer 52 personnes hors milieu scolaire.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 828 800 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Sémaphore par une subvention de 9 720 €, la Ville d'Irigny apportant une subvention prévisionnelle de 780 000 €.

c) - Le Théâtre de l'Atrium

Situé à Tassin la Demi Lune, cet établissement est géré en régie municipale.

Il met à disposition son plateau et du personnel pour quelques compagnies.

Cet équipement a mené une collaboration avec un théâtre de la région (hors Métropole) dans le cadre d'un co-achat de spectacle. Il organise, par ailleurs, des formations en sonorisation à destination de régisseurs ou en direction de personnes en situation de handicap.

Différentes actions de médiation (visites du lieu, atelier de pratique, master class, etc.) sont menées à l'attention de 2 650 élèves et 413 participants hors milieu scolaire.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 593 660 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de l'Atrium par une subvention de 10 912 €, la Ville de Tassin la Demi Lune apportant une subvention prévisionnelle de 503 000 €.

d) - Le Théâtre de Pierre Bénite

Ce théâtre, situé dans l'enceinte de la Maison du peuple, géré sous la forme d'une régie, est un équipement culturel de proximité de Pierre Bénite.

Une compagnie métropolitaine a été soutenue cette saison par la mise à disposition du plateau, de personnel technique et par un apport financier en pré-achat.

D'autres collaborations sont mises en œuvre en particulier un co-achat avec le Radiant de Caluire et Cuire pour un spectacle de compagnie à rayonnement européen.

Des rencontres avec les artistes et l'action régulière d'une intervenante en milieu scolaire ont participé à la sensibilisation de 2 630 élèves. Des ateliers, notamment autour de l'histoire de la musique, ont touché 106 personnes.

Sur un budget total d'environ 377 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Pierre Bénite par une subvention de 5 302 €, en complément de la subvention prévisionnelle de la Ville de Pierre Bénite à hauteur de 295 610 € et de celle de la Région pour 10 000 €.

e) - Le Théâtre Jean Marais

Implanté à Saint Fons, ce théâtre est géré en régie autonome personnalisée.

Il soutient plusieurs compagnies avec la mise à disposition du plateau et des apports en coproductions pour quelques-unes d'entre elles.

Le théâtre participe au festival Sens interdits et mène des actions culturelles mêlant théâtre, arts plastiques, musique et littérature.

Sur un budget prévisionnel total de 396 193 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre Jean Marais par une subvention de 10 912 €, la Ville de Saint Fons apportant une subvention prévisionnelle de 355 000 € et la Région de 5 000 €.

f) - Le Théâtre de Givors

Situé au centre de la Ville de Givors, cet établissement est géré par la compagnie Drôle d'équipage dans le cadre d'un marché public.

Le soutien à la création concerne la mise à disposition du plateau et d'aide technique ainsi que d'apports en coproduction.

Participant au développement culturel du territoire et au soutien au secteur des arts de la rue au travers du festival Les Hommes forts, il collabore également avec d'autres lieux dans le cadre d'achat à tarif préférentiel pour ses abonnés (TNP, Célestins, Nuits de Fourvière).

En termes d'action culturelle, 594 heures d'ateliers, de rencontres, de visites ont bénéficié à 947 élèves, et 504 heures d'action de médiation ont mobilisé 608 personnes.

Il mène enfin des actions de médiation culturelle : rencontres, visites, ateliers, en particulier en direction des scolaires.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 403 740 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Givors par une subvention de 11 487 €, la Ville de Givors apportant un financement prévisionnel de 227 000 €, la Région de 60 000 € et l'État de 58 400 €.

5° - Autre soutien

L'association Spirito est un chœur de chambre basé à Lyon.

Outre l'activité de création et de diffusion, le chœur accompagne des jeunes en voie de professionnalisation, à travers le Jeune chœur symphonique, conduit par des jeunes chefs issus du CNSMD de Lyon.

Il poursuit sa mission d'accompagnement de la pratique "amateur" via le chœur d'Oratorio (40-50 chanteurs grands amateurs) voué aux grandes formes symphoniques.

Outre le chœur des petits chanteurs de Saint Jean, qui sera désormais intégré dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, Spirito était le seul ensemble artistique soutenu par le Département du Rhône sur le territoire de la Métropole.

Considérant cette exception au regard de l'existence de très nombreux ensembles artistiques de même rayonnement repérés sur le territoire, il est proposé de mettre progressivement fin au soutien apporté par la Métropole sur 3 exercices à compter de 2018.

Sur un budget prévisionnel de 1 126 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Spirito par une subvention de 39 173 € (en diminution de 33 % par rapport à 2017). Les autres financements attendus proviennent de l'État (227 000 €), la Région (160 000 €) et la Ville de Lyon (55 000 €).

Synthèse des propositions de subventions pour l'année 2018

Structures	Montant 2017 (en €)	Montant 2018 (en €)
Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix)	83 942 (TTC)	83 942 (TTC)
Centre chorégraphique de Rillieux la Pape	18 800	18 800
Théâtre de la Croix-Rousse (subvention complément prix)	79 524 (TTC)	79 524 (TTC)
Le Toboggan	57 434	57 434
La Renaissance (subvention complément prix)	57 434 (TTC)	57 434 (TTC)

Structures	Montant 2017 (en €)	Montant 2018 (en €)
Théâtre de Vénissieux	57 434	57 434
Centre culturel communal Charlie Chaplin	50 365	50 365
Le Polaris	44 180	44 180
Théâtre des Marronniers	26 508	26 508
Pôle en scènes	10 912	10 912
L'Atrium	10 912	10 912
La Mouche	11 487	11 487
Théâtre Jean Marais	10 912	10 912
Théâtre de Givors	11 487	11 487
Le Sémaphore	9 720	9 720
Théâtre de Pierre Bénite	5 302	5 302
Spirito	58 760	39 173
Total	605 113	585 526

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux lieux de spectacle vivant et collectif artistique précités, pour un montant global de 585 526 € au titre de l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux structures et collectifs artistiques cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 585 526 €.

b) - les conventions financières à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, Le Toboggan, La Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, Le Polaris, le Théâtre des Marronniers, Spirito.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - opération n° OP33O4750A - compte 65748 - fonction 311 à hauteur de 275 353 € et compte 657341 - fonction 311 à hauteur de 271 000 €, et opération n° OP33O3589A - compte 65748 - fonction 311 à hauteur de 39 173 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.